

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres : 20
En exercice : 18
Présents : 17
Absents : 3
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil seize et le deux décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire Monsieur BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **BERGER Charles, Le Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/11/2016

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie (arrivée à 19h55), PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusés : M.DECROZE Emmanuel donne pouvoir à M. BERGER Charles.

Absents : Mme NARDINI Christèle, M. CODEX Joël.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : Création officielle de la bibliothèque.

Le Maire informe qu'après un an de fonctionnement, la bibliothèque « AU FIL DES MOTS » est en ordre de marche. Pour prétendre à des aides de la bibliothèque départementale, soit en moyens soit en prêt de livres, il est bon de délibérer pour officialiser la bibliothèque, dont le règlement intérieur et la charte des bénévoles a été adressée aux conseillers pour lecture.

Le statut se définit ainsi :

Elle est sous la responsabilité de la Municipalité en régie directe.

La gestion est faite par des bénévoles sous le contrôle d'une déléguée.

Cette bibliothèque communale est libre d'accès et gratuite.

Une somme annuelle de 0,60€ par habitant est allouée pour l'achat de livres neufs.

Le conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur Le Maire
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER Charles.

